

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

En circulation
31.7. n. 4.

R.P. no 28.

Rome, le 25 juillet 1951.

CONFIDENTIEL .

*Retour
22.8.51. W.*

Monsieur le Conseiller fédéral,

La crise gouver-
nementale italien-
ne : Rien de nou-
veau sous le soleil.

Le dénouement de la crise gouvernementale aura été un accouchement laborieux, et, au moment où je vous écris, elle n'est pas encore définitivement résolue. L'effort accompli par M. De Gasperi pour élargir la base du nouveau gouvernement est, quoi qu'il en soit, manqué. Les libéraux et les socialistes de tendance Saragat/Romita ont décliné l'invitation d'en faire partie. Les premiers, toutefois, lui ont promis leur appui. Il s'ensuit que, du point de vue purement représentatif, la nouvelle équipe gouvernementale restera inchangée: elle est composée uniquement de démocrates chrétiens et de républicains (Pacciardi, La Malfa). En ce qui concerne son orientation, le nouveau gouvernement, malgré quelques éléments nouveaux ou quelques déplacements de titulaires, ne subira aucune variation. Si ce n'était irrévérencieux, j'appliquerais à la crise gouvernementale les vers du poète : " Parturient montes, nascetur ridiculus mus". En effet, la crise fut déterminée par une double tendance qui s'était formée au sein de la démocratie chrétienne, et, au fond, dans le pays;

Monsieur le Conseiller fédéral Max P e t t i p i e r r e ,
Chef du Département politique fédéral,
B E R N E.

=====



LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

2.

la première, représentée par le ministre du Trésor, M. Pella, qui s'était proposé de défendre à tout prix la lire, et, par conséquent, de n'accorder aucun investissement ou crédit excessif à des oeuvres qui ne sont pas absolument indispensables, bien qu'utiles; l'autre, représentée par les éléments socialistes de l'aile gauche de tous les partis, qui exigeait une participation plus intense de l'Etat à la lutte contre le chômage, quitte à laisser glisser le pays dans l'inflation. L'une et l'autre de ces tendances pouvaient avancer, et avançaient de bonnes raisons. Mais, comme il arrive toujours dans ces cas, les exposants des deux thèses s'étaient placés sur un terrain d'extrême rigidité. Trouver une solution devenait un jeu pour l'habile tacticien qu'est M. De Gasperi. Cette solution sera un repliement vers le centre. Ainsi, le représentant de l'aile droite, M. Pella, quittera le ministère du Trésor pour passer à celui du Bilan, avec la tâche de traiter également toute la matière concernant l'OECE, et M. Va noni, ex-ministre des Finances, passera au Trésor. ^(Finances) On peut déjà affirmer que le courant Pella a foncièrement gagné la partie, mais qu'il n'y aura, en réalité, ni vainqueurs, ni vaincus. L'unique vainqueur de la crise sera M. De Gasperi. Le "novum" dans la nouvelle solution consistera dans l'attribution du portefeuille des Affaires étrangères au président du Conseil. Encore cette substitution se fera-t-elle, si les informations que je possède sont exactes, avec une extrême élégance, M. Sforza continuant à faire partie du gouvernement comme ministre sans portefeuille. Or, un ministre sans portefeuille a pour mission de suivre de près - à côté du

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

3.

titulaire, la gestion d'un ministère déterminé. Si M. De Gasperi sera, pour le Parlement, le pays et même l'étranger, responsable de la politique extérieure de l'Italie, c'est M. Sforza, l'Eminence grise, qui s'occupera des relations italiennes avec les pays étrangers, notamment dans le secteur européen. Cette solution donnera satisfaction aux adversaires de M. Sforza, sans humilier pour autant ses amis. Et lui-même a l'air d'accepter cette décision comme la sortie la plus honorable pour un homme d'Etat qui est à la veille de ses 80 ans. Dans l'extrême sagesse de ses 80 ans, M. Sforza cachait son "talon d'Achille": la vision trop européenne, peut-être même trop universelle des problèmes. Il aurait fait preuve d'ingénuité en accordant trop aux Alliés et en prétendant trop peu d'eux. On oppose à sa personne et à son idéal la résolution d'Adenauer et la rapide reprise de l'Allemagne. L'Italie - pensent ses adversaires - piétine sur place alors que l'Allemagne, bien plus coupable, va de l'avant.

J'écrivais, à la fin de mon dernier rapport :
"Sauf un revirement imprévu de la situation, M. De Gasperi sera de nouveau appelé à prendre les rênes du gouvernement, les changements de titulaires ne seront pas nombreux et le nouveau programme du gouvernement ne différera pas énormément du programme actuel". Il m'était facile d'être prophète. M. De Gasperi sera, en effet, le nouveau chef du gouvernement; aucun homme nouveau d'une certaine importance n'y entrera et aucun changement notable^{ne} sera apporté à la politique intérieure et extérieure de l'Italie; aucun nouveau parti ne partagera les responsabilités gouvernementales. La

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

4.

crise peut donc être considérée comme momentanément surmontée, car l'aile gauche de la démocratie chrétienne, même si elle laisse supposer le contraire, accepte les substitutions de portefeuilles et de titulaires, et les partis plus petits, comme les libéraux et les socialistes modérés, accorderont leur confiance au 7^e gouvernement De Gasperi. En ceci aussi, rien de nouveau.

Je doute cependant que ce nouvel arrangement gouvernemental puisse échapper à la nécessité de futurs remaniements avant les élections administratives générales. Cela dépendra beaucoup des résultats des élections qui devront encore avoir lieu avant la fin de l'année (Rome et Naples, on le sait, n'ont pas encore élu leurs municipalités). Deux seront alors les possibilités : ou un gouvernement unicolore (démocrates-chrétiens exclusivement), ou un gouvernement multicolore, formé de démocrates-chrétiens, de républicains, de libéraux et, peut-être aussi, de socialistes modérés. Mais on entre ici dans le domaine de l'alchimie et du dosage pharmaceutique. Et je n'en possède pas le diplôme.

*
* *

L'Italie et le blocus
américain des pays de l'est.

Selon des informations qui me sont parvenues tout récemment, on estimerait à Berne que l'Italie, seule parmi tous les pays européens de l'ouest, n'aurait pas

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

5.

été obligée par les Américains à réduire ses exportations à destination des Etats situés derrière le rideau de fer. On se demanderait en Suisse - si je suis bien renseigné - comment il serait possible que l'Italie, bénéficiaire de l'aide Marshall et de l'aide militaire américaine, ait pu échapper à l'obligation commune à tous les autres pays du Pacte Atlantique d'interrompre certaines exportations vers l'est de produits hautement stratégiques, d'après la conception de Washington, ou de restreindre tout au moins les livraisons de matières premières et de marchandises d'une importance vitale pour l'économie de guerre des pays formant le bloc russe.

J'ai essayé de tirer les choses au clair, en profitant de l'occasion qui m'était donnée par l'ouverture très prochaine de nouvelles négociations économiques entre Rome et Moscou, pour éclaircir quelle est exactement la position de l'Italie dans le domaine particulièrement délicat du commerce ouest-est.

De source italienne absolument autorisée, j'ai obtenu les renseignements résumés ci-après :

Du point de vue purement juridique et formel, l'Italie serait en droit de maintenir et même de développer les échanges commerciaux avec l'est sans promulguer, dans ses relations avec l'URSS et ses satellites, des restrictions ou des limitations d'aucune sorte. En effet, il ne faut pas oublier que l'Italie est toujours partie à un traité de paix qui lui a été imposé par les puissances alliées et associées, parmi lesquelles se trouvent

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

6.

l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, la République Soviétique Socialiste de Biélorussie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la République Soviétique Socialiste d'Ukraine. Ce traité, signé à Paris le 10 février 1947 et qui est toujours valable selon la conception des puissances alliées et associées, contient des clauses économiques assez strictes en ce qui concerne la liberté de commercer laissée à l'Italie. En fait, selon la partie VIII, "Relations économiques générales", article 82, litt. b, (je cite) : " L'Italie ne pratiquera, à tous autres égards, aucune discrimination arbitraire au détriment des marchandises en provenance ou à destination du territoire d'une Nation Unie par rapport aux marchandises analogues en provenance ou à destination du territoire de toute autre Nation Unie ou de tout autre pays étranger".

L'Italie se trouve donc dans la situation paradoxale de devoir céder à des pressions américaines en vue de réduire le trafic avec l'Orient européen et la Russie, alors que cette dernière et deux de ses satellites sont signataires du Traité de paix de 1947, qui prohibe au gouvernement de Rome toute discrimination à l'égard d'une nation quelconque membre de l'ONU.

Comme vous le savez, l'Italie s'efforce d'obtenir la révision du Traité de paix de Paris et elle fait partie du Pacte atlantique, malgré les limitations à sa souveraineté que comporte l'application dudit Traité. En fait, depuis que l'Italie est entrée dans l'Union atlantique, le Traité de paix est resté lettre morte sur bien des points

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

7.

à son égard : des violations "de facto" ont été tolérées et même encouragées dans bien des domaines par les pays de l'ouest. Dans ces conditions, l'Italie ne s'est prévalue en aucune façon des dispositions du Traité de paix pour sauver son commerce avec les pays de l'est. Elle applique, comme tous les autres Etats de l'ouest, les dispositions relatives à la guerre froide économique. Comme vous le savez, un organisme international dont l'existence est encore plus ou moins secrète (Cocom) et siégeant à Paris, s'efforce de renforcer le blocus économique des pays de l'est. Cet organisme est présidé par un Italien et les décisions qu'il prend sont appliquées sans restrictions par le gouvernement de Rome. Cependant, selon les informations que j'ai pu recueillir, les représentants italiens se sont efforcés d'introduire un peu de souplesse dans ce domaine, alors que Washington, partant d'un concept quelque peu théorique, aurait cherché à faire appliquer des règles d'une rigidité trop grande dans le cas de la péninsule. Les représentants italiens font valoir, en effet, que l'arme du blocus est à double tranchant: d'une part, elle doit viser à affaiblir l'économie de pays considérés comme des agresseurs éventuels; mais, d'autre part, elle peut affaiblir aussi le potentiel économique des pays devant pouvoir résister à cette agression. Dans ces circonstances, on fait valoir à Rome que le 5% environ du total des exportations italiennes est dirigé vers l'est. Ce chiffre apparaît modeste à première vue, spécialement aux yeux des Américains, qui, habitués à disposer d'un large marché intérieur, ont tendance à considérer que ces 5% peuvent facilement être sacrifiés par l'Italie

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

8.

sur l'autel de la communauté atlantique. Cependant, si l'on analyse les statistiques plus à fond, on constate que les marchandises comprises dans ces 5% proviennent de secteurs très différents de l'économie italienne. Certaines industries de la péninsule exportent jusqu'à 30% de leur production vers les pays de l'est (par ex. roulement à billes, appareillages électriques et certaines machines, etc.). Dans ces conditions, l'Italie ne peut se passer des marchés situés derrière le rideau de fer en vue de ne pas augmenter le chômage, la misère et, par conséquent, l'adhésion de nouveaux ouvriers au parti communiste. Cette conception est vivement défendue par les représentants italiens à Washington et à Paris.

Un autre aspect du problème ne doit pas être négligé : l'URSS et ses satellites continuent de fournir à l'Italie des matières premières très importantes pour son économie, parmi lesquelles je citerai : le blé, le cuivre et ses alliages, l'amiante, le manganèse, le charbon polonais, les oeufs et le bétail de Hongrie, le pétrole de Roumanie, le tabac de Bulgarie et les bois en provenance de l'un ou l'autre de ces Etats. Or, pour payer ces importations importantes, il faut pouvoir exporter. Ce point de vue fait également partie de la thèse italienne.

C'est probablement à la suite des retouches qu'elle aura pu apporter à la réglementation désirée par les Etats-Unis, mais avec l'approbation de Washington, que l'Italie se trouve avoir pu augmenter ses exportations en

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

9.

1950 envers l'URSS, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie et Hong-Kong par rapport aux chiffres atteints en 1949. Les exportations vers la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Chine ont, en revanche, subi une légère diminution d'une année à l'autre.

On m'a signalé, du côté italien, que les exportations de la Suisse vers l'est étaient évidemment "sous la loupe" à Paris et que l'Italie serait absolument disposée à nous aider d'une manière ou d'une autre si nous avions des difficultés particulières avec les Etats-Unis d'Amérique. Cette offre de collaboration m'a été renouvelée à deux reprises et je ne saurais assez faire ressortir combien est grande la compréhension des fonctionnaires italiens compétents à l'égard de notre situation spéciale de pays neutre et indépendant.

Enfin, je dois ajouter que le commerce de transit à travers la Suisse de marchandises italiennes, dont la destination finale était plus ou moins amplement camouflée et dont la consommation devait finalement avoir lieu derrière le rideau de fer, est en train de disparaître. Les autorités italiennes ont introduit, au début de ce mois, une surveillance des importations assez analogue à celle que nous appliquons et dorénavant l'exportation de marchandises italiennes ne sera plus autorisée que lorsque les autorités auront la certitude qu'elles doivent être effectivement consommées en Suisse.

En ce qui concerne la procédure selon laquelle s'opèrent les échanges commerciaux entre l'Italie et l'est,

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

10.

je dois relever qu'il existe des clearings avec la Russie et la plupart de ses satellites, bien qu'avec la Tchécoslovaquie et l'Allemagne orientale les échanges s'opèrent par voie de compensation privée. Dans le cas de la Pologne également, certaines opérations de compensation globale sont en cours entre les deux pays. Dans ces cas, les gouvernements de Prague, de Berlin et de Varsovie ont recours à des hommes ou à des maisons de confiance en Italie qui se chargent de l'exécution des compensations. Dans la pratique, il paraîtrait que certaines de ces personnes ou sociétés font des gains très importants en tant qu'intermédiaires et qu'une partie de ces profits retourne aux caisses du parti communiste italien. J'ai soulevé cette question pendant la discussion avec mes informateurs italiens qui m'ont déclaré que le système des agences commerciales officielles (comme celles que l'URSS entretient à Rome) est celui qui est préféré par le gouvernement italien qui dispose de moyens de contrôle adéquats pour surveiller l'activité de ces agences en Italie. Dans tous les cas où cela est possible, le gouvernement italien cherche à obtenir la création de telles agences, afin de pouvoir supprimer l'activité plus ou moins clandestine des maisons de confiance désignées par certains pays satellites de l'URSS. A toutes fins utiles, je vous remets ci-inclus un article sur ce sujet qui a paru dans le numéro du 22 juillet 1951 de l'hebdomadaire l'"Europeo". Ce problème n'a pas cessé de préoccuper l'opinion publique italienne.

./.

*

*

*

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

11.

Je prendrai mes vacances à partir du 2 août et me rendrai à Ambri, mon village natal : du brouhaha d'une métropole de 2 millions d'habitants à la supersimplicité d'un village de 200 âmes: quelle chance!

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de ma haute considération.

1 annexe.

De Gasperi

P.S.- Au terme de ce rapport, M. De Gasperi n'a pas encore présenté officiellement au président Einaudi la liste de ses collaborateurs.

J'ai toutefois de bonnes raisons de croire que les considérations exposées plus haut ne subiront pas de modifications. L'unique personnalité nouvelle et importante qui entrera au gouvernement sera M. Fanfani, de l'aile gauche de la démocratie chrétienne. M. Fanfani est professeur d'économie politique à l'Université, député à la Constituante; il fut ministre dans de précédents cabinets; réfugié en Suisse, il donna des cours ^{aux} internés italiens aux Universités de Lausanne et Genève pendant la période de la république sociale de Salò. Il fut recteur du camp universitaire de Pully pour les réfugiés civils. Il est l'auteur de plusieurs publications de caractère social et économique. C'est une personnalité qui s'impose, même à ses adversaires, par la droiture de son caractère, ses qualités intellectuelles et un altruisme illimité. On lui attribuera probablement le ministère de l'Agriculture, ce qui signifierait que M. De Gasperi entend conduire à bon port la réforme agraire si discutée par les gros propriétaires fonciers, quels qu'ils soient.

De Gasperi

IL FINANZIAMENTO DEL PARTITO COMUNISTA

IN QUESTI ultimi giorni è riapparsa sui giornali una grossa questione, che a più riprese ha interessato la stampa e gli operatori commerciali: si tratta del monopolio che il Partito comunista italiano deterrebbe, come i partiti cominformisti delle altre nazioni dell'Europa occidentale, su tutto l'intercambio commerciale tra l'Italia e gli Stati posti al di là della « cortina di ferro ». In tali Stati il commercio estero è monopolizzato da enti pubblici, i quali pretendono che tutte le merci italiane da essi acquistate siano accompagnate da un documento di collaudo emesso da un loro fiduciario in Italia; tale è la procedura seguita dalla Polonia e dall'Ungheria. Inoltre alcune ditte italiane hanno ottenuto dagli enti sopradetti una specie di investitura ufficiale, che fa di esse gli esclusivi rappresentanti e i canali obbligati attraverso i quali debbono passare gli operatori nazionali pagando un pedaggio più o meno alto sotto forma di provvigioni o di sovrapprezzo.

Il disagio è ancora più acuto per quanto riguarda il commercio con quegli Stati, come la Cecoslovacchia e la Germania orientale, coi quali, pur

essendo intenso lo scambio di prodotti, l'Italia non ha potuto stipulare alcun accordo di pagamento. Le operazioni con tali paesi avvengono esclusivamente sulla base di compensazioni private: in tali condizioni le ditte italiane che godono della fiducia e della esclusiva rappresentanza delle autorità d'oltre cortina vengono a trovarsi in una situazione di privilegio rispetto agli altri concorrenti, che sono costretti ad accettare la loro inevitabile intermediazione, con l'aggravio di prezzi che essa comporta.

Purtroppo questo stato di fatto può difficilmente esser cambiato: non si vede infatti come si possa legittimamente impedire agli enti statali tedeschi o polacchi o cecoslovacchi di affidare ai loro fiduciari in Italia mansioni di ispezione e di controllo sulle merci in partenza; o di concedere a determinate società la loro preferenza nel rilascio delle licenze di compensazione. D'altra parte gli aggravii di prezzo sulle merci scambiate trovano un limite insuperabile nella convenienza economica ad effettuare lo scambio; il che significa che il livello degli intermediari è strettamente determinato dal livello dei prezzi di mercato. Dal punto di vista commerciale la questione non appare dunque eccessivamente grave. Altra cosa sono invece le conseguenze di carattere politico che derivano da questa struttura del commercio estero con l'Oriente comunista. Su *Il Tempo di Milano* del 28 febbraio e del 7 giugno 1951 sono apparsi due articoli relativi ai legami che intercorrono tra alcune ditte italiane specializzate in operazioni commerciali con la Germania orientale, e il Partito comunista. Tali ditte (il giornale milanese ne indica due: la COCEOR e la CIVEC, che monopolizzano quasi del tutto il mercato dei prodotti chimici e delle porcellane e vetrerie rispettivamente) altro non sarebbero che delle società di comodo manovrate da funzionari del PCI.

I profitti che esse ricavano dalla loro attività commerciale, e che si fanno ammontare a parecchi miliardi, costituirebbero un abile mezzo di finanziamento a disposizione dell'apparato comunista, che fa capo in questo settore al senatore Eugenio Reale.

Si tratta in sostanza d'un sistema che consente il trasferimento di fondi dai paesi cominformisti alle casse del PCI; sistema usato anche, a suo tempo, dalla Jugoslavia allorché Tito ritenne utile finanziare giornali e movimenti legati a Belgrado.

Sistema praticato ormai da tutti i paesi e da tutti i movimenti politici (Perón e Franco non sono stati da meno in questo dei loro nemici di Mosca) da quando la lotta ideologica si è trasferita sul piano internazionale e l'organizzazione dei partiti di massa ha richiesto mezzi finanziari colossali.

E' tuttavia opportuno rilevare che il problema è troppo arduo e complesso per poter sperare di risolverlo suscitando campagne scandalistiche che (coinvolgendo in un unico giudizio negativo anche ditte e operatori che svolgono il loro lavoro senza legami di carattere politico) rischia-

= qui non pa parent
de M. Epido Red,
ministe d'Italia a
Bern.

no di compromettere una corrente di scambi che dovrebbe invece essere incrementata.

Se la centrale cominformista decide di trasferire, attraverso le compensazioni tra l'Italia e i paesi comunisti, un certo numero di miliardi al PCI; e se il governo italiano ritiene di dover impedire che questa operazione venga effettuata, c'è una sola via per farlo: affidare all'Istituto Commercio Estero, o ad altro ente similare, il monopolio delle operazioni commerciali dal lato italiano, in modo che esso solo tratti con il corrispondente istituto estero, e ripartisca poi, in base a criteri di correttezza e capacità commerciale, le relative assegnazioni alle ditte nazionali.

In teoria questo sistema è già in atto, poiché l'ICE concentra il regolamento di tutte le compensazioni globali coi paesi orientali; in pratica però il suo controllo è di carattere meramente formale e interferisce assai scarsamente sulle vere e proprie trattative contrattuali con gli operatori stranieri.

All'infuori di un tale rimedio radicale, non resta che la consuetudine di creare difficoltà ai nostri traffici con l'estero, e di raccogliere i lamenti di concorrenti insoddisfatti, senza peraltro poter sanare una situazione le cui cause sono assai più complesse e generali di quanto non appaia.